

BILAN DE LA CAMPAGNE NOTATION 2010 C ET B Filière Gestion Publique

Lors des CAPC des 8 et 9 février, la Direction Générale nous a communiqué des éléments statistiques sur les notations :

	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents notés	19 406	18 594
Nombre d'agents apportant (agents hors échelon terminal)	16 254	17 061
Nombre d'agents pouvant consommer Les agents parvenus à l'échelon terminal en 2009 sont considérés comme non consommant	15 839	13 585
Enveloppe capital mois	14 813	15 645
Nombre d'agents avec une évolution neutre (+ 0,00)	1 657	2 065
Nombre d'agents avec une évolution positive (+ 0,01)	6 698	4 825
Nombre d'agents avec une évolution positive (+ 0,02)	5 531	6 295
Nombre d'agents avec une évolution positive (+ 0,06)	5 442	5 281
Nombre d'agents avec une évolution négative (- 0,01)	49	76
Nombre d'agents avec une évolution négative (- 0,02)	22	36
Nombre d'agents avec une évolution négative (- 0,06)	7	16
Recours en CAP locale	386 (376 en 2009)	307 (407 en 2009)
% d'agents bonifiés à 0,06 et 0,02	51,44 %	62,10%

Au-delà du constat de la baisse constante des effectifs de la catégorie C, principale victime des suppressions d'emplois, les B étant d'ailleurs maintenant plus nombreux que les C, ces statistiques mettent en évidence plusieurs problèmes soulevés par **F.O.-DGFIP** :

- Le nombre d'agents arrivant à l'échelon terminal du dernier grade est beaucoup plus important en C qu'en B. Ces agents étant « apportant » mais non consommant, il y a plus de bonifications à distribuer pour les autres C. De fait, 62,10 % des catégories C ont bénéficié d'une réduction d'ancienneté contre 51,44 % des catégories B (le minimum fonction publique est de 50 %). Les agents de catégorie B sont donc moins bien traités que les agents C, tendance qui va d'ailleurs s'accroître avec la mise en place du NES, où aucun agent B n'est reclassé au dernier échelon !

Quand on connaît l'importance de ces réductions d'ancienneté sur les rémunérations, les tableaux d'avancement et demain sur les mutations qui se feront à l'ancienneté administrative, cela conforte la position de **F.O.-DGFIP** qui dénonce l'absence de volonté notoire de l'administration de revaloriser les carrières B...

- Le 8^{ème} échelon de la catégorie C** : Depuis que François Baroin est à la fois ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, la revendication du 8^{ème} échelon pour tous, qu'il trouvait pourtant légitime, n'avance pas. Logique, quand on constate qu'énormément d'agents C plafonnent au 7^{ème} échelon et seraient éligibles immédiatement au 8^{ème} ! Le ministre attend sûrement que ces agents soient partis à la retraite pour ne pas mettre trop d'argent sur la table... Il risque d'ailleurs d'attendre longtemps avec le recul de l'âge de départ à la retraite...

INACCEPTABLE pour F.O.-DGFIP qui revendique immédiatement une revalorisation des carrières C !

- L'administration se félicite de la baisse du nombre de recours en C et regrette la hausse en B. Logique encore, les agents B, à la différence de nombreux agents C et du fait de la mise en place du NES, ne sont pas encore au dernier échelon et ont donc encore quelque chose à gagner en faisant un recours. N'hésitez donc pas à confier votre dossier aux représentants du personnel **F.O.-DGFIP** !
- **Les notes négatives** : Il y a à peu près deux fois plus d'agents de catégorie C pénalisés que de B. Ce constat est grave et a de lourdes conséquences pour nos collègues. Comment ne pas y voir de lien avec la grande différence de formation initiale entre les B et les C ? Comment avec 2 mois de formation attendre une efficacité et un plein rendement pour un C nouvel entrant dans l'administration ? La campagne 2011 de notation filière gestion publique devrait s'ouvrir dans les semaines à venir avec la parution d'une note de service. Le syndicat national publiera alors un guide de la notation 2011 filière gestion publique comme il vient de le faire en filière fiscale.

Et maintenant le futur ? le décret de juillet 2010 prévoit une aggravation de la situation sur plusieurs points :

- La suppression de la note chiffrée qui reste pour **F.O.-DGFIP** la seule référence utile permettant aux agents de se situer. Comment appréhender une évaluation seulement basée sur des mots ?
- Le recours préalable direct entre l'agent et le supérieur hiérarchique du notateur pour pouvoir faire un recours devant la CAP, fin du paritarisme et de la défense des agents par les représentants des personnels.
- Une seule CAP compétente, la CAP locale, avec donc la fin d'une vraie possibilité de recours devant les CAP nationale qui deviendra une simple CAP d'évocation.

Tous ces points doivent être discutés dans les Groupes de Travail fusion à venir sur la notation . F.O.-DGFIP continuera à porter ses revendications dans l'intérêt de tous les agents. Nous n'accepterons pas une diminution des droits des agents en matière de notation !

Les CAPC des 8 et 9 février ont aussi été l'occasion d'examiner des recours de note 2010 :

- **En catégorie C**, sur 13 dossiers, 3 agents ont vu leur notation maintenue, 3 ont été relevés à + 0,01 dont un avec modification du tableau synoptique et de l'appréciation littérale, 1 a eu + 0,02 et 6 ont eu + 0,06.
- **En catégorie B**, sur 20 dossiers, 11 ont vu leur note maintenue, 1 a été relevé à + 0,01, 2 ont eu + 0,02 et 6 ont eu + 0,06.

Les élus F.O.-DGFIP ont bien évidemment voté pour tous les relèvements de note.

Les élus **F.O.-DGFIP** filière gestion publique en CAPC B :

Marie-Françoise Henry, Pascaline Kerhoas, Joelle Poggi, Martine Poisard, Phillipe Cinq et Pierre Rabany

Les élus **F.O.-DGFIP** filière gestion publique en CAPC C :

Corinne Tuffin, Frédéric Cousigné, Eric Lamart et Christophe Randoing
Expert : Arya BOCQUET

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu